



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 13ème législature

### matières premières

Question écrite n° 1990

#### Texte de la question

Depuis 2002 et le passage à la monnaie européenne, les consommateurs de la zone euro ont, pour la plupart, constaté une valse des étiquettes sur beaucoup de produits de consommation. Aujourd'hui, la demande grandissante en produits agricoles comme le blé, le maïs, la betterave à sucre, la canne à sucre et les oléoprotéagineux, à la fois pour nourrir la population et satisfaire les besoins en biocarburants, devrait se traduire pour les Français par une forte augmentation des prix de leurs produits alimentaires au cours des prochaines années. Aussi, M. Patrice Verchère demande à M. le ministre de l'agriculture et de la pêche de bien vouloir lui faire part des intentions du Gouvernement pour stabiliser les prix des produits concernés et ainsi conserver le pouvoir d'achat de nos concitoyens.

#### Texte de la réponse

L'évolution du prix des matières premières agricoles, et notamment celle des céréales, fait l'objet d'une vigilance particulière de la part du Gouvernement, qui a abordé ce point lors du conseil des ministres du 29 août. Cette augmentation est à la fois structurelle (hausse de la demande alimentaire mondiale, modification des comportements alimentaires, développement des biocarburants ; notamment aux États-Unis) et conjoncturelle (sécheresse en Australie et faible récolte en Europe en 2006). Mais, elle ne frappe pas tous les produits agricoles et les prix des légumes, du porc, des bovins, de la betterave sucrière ont ainsi baissé sur un an. Pour réduire la tension sur les marchés, au niveau européen, suite à la demande de la France relayée par plusieurs États membres, le conseil des ministres de l'agriculture du 26 septembre décidera de la mise en culture des surfaces en jachère. Et le ministre de l'agriculture a décidé d'utiliser les marges permises par la réglementation communautaire sur les produits laitiers en augmentant de 0,5 % les quotas laitiers et en assouplissant leur gestion. Dès à présent, la réflexion sur la PAC d'après 2013 va s'engager dans le cadre des assises. La mise en place des dispositifs de stabilisation des marchés sera étudiée. Cette hausse ne s'est pour l'instant répercutée ni sur l'indice d'ensemble des prix à la production dans l'industrie agroalimentaire ni sur les prix alimentaires à la consommation. Ces derniers continuent d'évoluer modérément, à un rythme inférieur à celui de nos partenaires européens. La part des matières agricoles représente en effet une faible part du coût de fabrication des produits alimentaires : pour le blé, 5 % prix de la baguette. Le Gouvernement reste très attentif à l'impact de l'augmentation du prix des matières premières agricoles sur le pouvoir d'achat des consommateurs. Lors du conseil des ministres du 29 août, il a appelé tous les professionnels à agir de manière responsable pour modérer toute répercussion sur les prix finaux et a engagé la deuxième étape de réforme du cadre législatif des relations commerciales entre fournisseurs et distributeurs.

#### Données clés

**Auteur :** [M. Patrice Verchère](#)

**Circonscription :** Rhône (8<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 1990

**Rubrique :** Agriculture

**Ministère interrogé :** Agriculture et pêche

**Ministère attributaire :** Agriculture et pêche

Date(s) clé(e)s

**Question publiée le :** 31 juillet 2007, page 5004

**Réponse publiée le :** 25 septembre 2007, page 5815